



Ville de Piraé
TAHITI
POLYNÉSIE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 075 / 2019 DU 24 OCTOBRE 2019

Approuvant la convention d'établissement d'une servitude de passage de canalisation du réseau hydraulique de la commune de Piraé sise à la parcelle L 153 et autorisant le maire à la signer

Séance du 24.10.2019

Sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, Maire de Piraé

Secrétaire de séance : Madame Lorraine HUNTER, 5^{ème} adjoint au maire et Madame Eliane LECHENE, 7^{ème} adjoint au maire

Convocation le	18/10/2019	Date d'affichage de la convocation	18/10/2019
Date d'affichage du C.R.	29 OCT. 2019	Date d'affichage de la délibération	30 OCT. 2019
Transmission IDV	30 OCT. 2019	Rendu exécutoire après publication	30 OCT. 2019

ONT VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	29	00	00
La délibération est adoptée à l'unanimité			

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	FRITCH Edouard	x		
2	LICHTLE Yvette		x	TIXIER POMARE Yvannah
3	TEMARII Abel		x	CHICOU Jean
4	MAO Marie-Madeleine	x		
5	ATEM Félix	x		
6	HUNTER Lorraine	x		
7	TAURAA Heimana	x		
8	LECHENE Eliane	x		
9	RAFFIN Yvonnick	x		
10	TIXIER POMARE Yvannah	x		
11	CHICOU Jean	x		
12	MACE Miriama		x	TAURAATUA Christophe
13	PAQUIER Jean Claude		x	
14	RAUFEA Doris		x	SVARC Maire
15	MAKE Léon	x		
16	SVARC Maire	x		
17	TAURAATUA Christophe	x		
18	MOO SUNG Samuel	x		
19	TERE Maono		x	TEHOIRI Rosana
20	TEAO Krys	x		
21	URAHUTIA Riveta		x	TAURAA Heimana
22	PARAUE Milton	x		
23	TEPU Taiana	x		
24	FOLIAKI Turere		x	HUNTER Lorraine
25	TEHOIRI Rosana	x		
26	MOU KAM TSE Kapo		x	LECHENE Eliane
27	WONG Keehi		x	
28	TETOOFA Raiarii		x	TEAO Krys
29	PARO Irvine		x	
30	VERNAUDON Béatrice		x	BAMBRIDGE Maiana
31	BAMBRIDGE Maiana	x		
32	TETUAETARA Théodore		x	
33	HAREHOE Thilda	x		
	Elus en exercice : 33	19	14	10

Délibération n° 075 / 2019 du 24 octobre 2019 approuvant la convention d'établissement d'une servitude de passage de canalisation du réseau hydraulique de la commune de Piraé sise à la parcelle L 153 et autorisant le maire à la signer.

DELIBERATION N° 075 /2019 DU 24 OCTOBRE 2019

Approuvant la convention d'établissement d'une servitude de passage de canalisation du réseau hydraulique de la commune de Pirae sise à la parcelle L 153 et autorisant le maire à la signer

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU La loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU L'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- Vu L'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 et le décret n°008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU Les articles L. 2573-29 et D. 2573-23 du Code Générale des Collectivités Publiques de Polynésie française concernant la mise en place de servitude de passage ;
- VU La délibération n°78/2013 du 25 septembre 2013 approuvant le contrat d'affermage du service de l'eau ;
- VU La délibération n°38/2018 du 23 aout 2018 abrogeant la délibération n°118/2013 du 11 décembre 2013 autorisant le maire à préparer, négocier et conclure des conventions le cas échéant pour l'établissement de servitudes de passage de canalisations du réseau hydraulique principal de la commune de Pirae ;
- VU Les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Exposé des motifs :

Suite à un affaissement de terrain dû à une fuite du réseau d'eau public se trouvant sur une propriété privée, il a été nécessaire de reposer une nouvelle canalisation qui, compte tenu des contraintes topographiques du secteur, se trouve de nouveau sur la même propriété privée ainsi que sur celle du voisin, soit la parcelle L153.

Suite aux discussions menées avec le propriétaire de la parcelle L153, il a été entendu qu'une servitude de passage permanente serait établie à titre gracieux pendant toute la durée d'exploitation de l'ouvrage considéré.

Après en avoir délibéré en sa séance du 24.10.2019 ;

ADOpte :

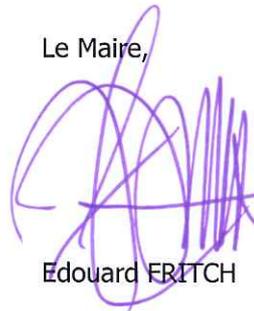
Article 1^{er} : Le projet de convention d'établissement d'une servitude de passage de canalisation du réseau hydraulique de la commune de Pirae sise à la parcelle L153 est approuvé.

Article 2 : Le maire, ou son représentant, est autorisé à signer ladite convention, annexée à la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr

Article 4 : Le Directeur général des services et le Chef du service du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Maire,



Edouard FRITCH

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le maire empêché
Le 2^{ème} Maire,



M. Abel TEMARII
Edouard FRITCH



Marania TINORUA

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mercredi 30 octobre 2019 10:49
À: s2low@s2low.org; Marania TINORUA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF9872-200013746-20191030-13298.xml; 987-200013746-20191024-DELIB_75_2019-DE-1-2_13390.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Polynésie Française - SAIDV-Subdivision administrative des îles du Vent _ Arr n°2

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-10-30(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: COMMUNE DE PIRAE

N° de SIREN: 200013746

Numéro Acte de la collectivité locale: DELIB_75_2019

Objet acte: Approuvant la convention d'établissement d'une servitude de passage de canalisation du réseau hydraulique de la commune de Pirae sise à la parcelle L 153 et autorisant le maire à le signer.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.4-Amenagement du territoire

Identifiant Acte: 987-200013746-20191024-DELIB_75_2019-DE
